

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 28 novembre 2025
À 18h30.

Convocation : 24 novembre
Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Nathalie CONCET - Pascal HERMANN - Claudine ROYER - Frédéric HELAINE - Anne CONFAIS - Pierre DAOUDAL - Claude CARTERON - Lionel TOURNIER

Était excusé : Edith MEUTELET

Était absent : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à : 18h30

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2025
- Mise en place de la participation obligatoire des employeurs à la mutuelle des agents
- Approbation de la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'église intercommunale
- Poursuite de l'étude de protection de la source de Chaufontaine : validation du devis RB Hydro Environnement
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2024

Questions diverses

RENDU COMPTE DES DECISIONS DU MAIRE

SANS OBJET

Délibération n°55 : Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2025

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2025

La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal.

**VOTE :***pour : 7**contre : 1**abstention :***Délibération n°56 : Approbation de la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'église intercommunale**

Mme Le Maire expose au conseil municipal :

Rappel du contexte : la maîtrise d'œuvre désignée en 2021, à savoir Galiza 90, n'avait pas convaincu les membres de la commission syndicale, d'une part par son diagnostic et chiffrage mais d'autre part par son manque d'expérience dans la restauration d'un tel édifice.

Une recherche de nouvelles maîtrises d'œuvre a donc été actée en février 2024.

Les membres de la commission syndicale ont rencontré M. BOUGAUD de Cobec le 21 octobre et M. TAVARES de Tavares Habitat le 28 octobre, maîtrises d'œuvre potentielles.

Ces rencontres leur permettaient de se présenter et de faire part de leur méthodologie et de leur approche du projet de réfection de la toiture de l'église. Ils ont pu répondre aux interrogations des membres de la commission.

Après avoir échangé, et en tenant compte des différentes approches, les membres de la commission ont décidé de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de M. BOUGAUD de COBEC, avec une proposition d'honoraires de 9% des travaux, soit un montant de 27000€ HT 32400€ TTC pour une estimation de 300.000€ de travaux prévisionnels.

La dépense HT sera supportée par la commune à hauteur d'une participation calculée au prorata du pourcentage de répartition en vigueur, à savoir : 53 %.

Cependant, pour des raisons pratiques, la commune de Rigney réglera en totalité les factures TTC aux entreprises.

La TVA, avancée par la commune de Rigney sera récupérée, en totalité, par celle-ci par le biais du FCTVA.

Les autres communes rembourseront leur quote part à la commune de Rigney, via la trésorerie, par le biais d'appels de fonds émis par la commune. Les conditions techniques et financières seront précisées dans une convention conclue entre les communes de Blarians, Corcelle-Mieslot, Germondans, Rigney et Rignosot pour l'ensemble du projet de réfection de la toiture (maîtrise d'œuvre et travaux).

Mme le Maire de la commune de Rigney est désignée comme maître d'ouvrage, en étroite collaboration avec les 4 autres communes.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide .

- *d'approuver la maîtrise d'œuvre proposée*
- *d'accepter les conditions de paiement ci-dessus*
- *de désigner Mme le Maire comme maître d'ouvrage et lui donne délégation pour mener à bien celle-ci*
- *d'inscrire la dépense au budget 2026 au titre de l'investissement sur le budget communal*

2025 -


VOTE :

pour : 8

contre :

abstention :

Délibération n°57 : Poursuite de l'étude de protection de la source de Chaufedfontaine : validation du devis RB Hydro Environnement

Mme le Maire expose les faits : Une étude de faisabilité concernant la protection de la source de Chaufedfontaine a été réalisée courant 2024-2025. L'hydrogéologue a présenté les résultats de son étude le 2 septembre 2025 en présence de conseillers municipaux, et des représentants de la CCDB et de Veolia.

Afin d'argumenter auprès de l'ARS l'utilité de cette protection, il est nécessaire de poursuivre cette étude en réalisant un suivi en continu de la turbidité pendant 4 mois et analyser les données.

M. Robben de RB Hydro Environnement a transmis sa proposition pour un montant de 2725.00€ HT 3270.00€ TTC. Les membres du conseil sont en possession du devis.

La période d'hiver étant propice aux analyses, Mme le Maire propose de valider ce devis afin de permettre à l'hydrogéologue de commencer les relevés et d'inscrire la dépense au budget 2026 au titre de l'investissement.

Des interrogations persistent de la part de certains conseillers quant à la pertinence des dépenses engagées en lien avec la compétence de l'eau, considérant que celle-ci est transférée à la CCDB. Mme le Maire précise qu'il est important pour la commune de protéger ses sources. En cas de baisse de débit de la source de Fonteny, alimentant actuellement le réseau d'eau potable, le complément de la source de Chaufedfontaine serait non négligeable. Mais à ce jour, cette source n'a pas de lien avec le réseau d'eau potable, donc n'entre pas dans le budget de la CCDB. En cas de validation de sa protection par l'ARS, une approche sera faite auprès de leurs services pour le financement des travaux.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- *d'approuver la proposition de RB Hydro Environnement pour un montant de 2725.00€ HT 3270.00€ d'inscrire la dépense au budget 2026 en section d'investissement*

VOTE :

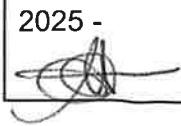
pour : 8

contre :

abstention :

Délibération n° 58 : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024

Mme, M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.



Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- *Adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour les années 2024*
- *Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération*
- *Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr*
- *Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA*

VOTE :

pour : 8

contre :

abstention :

Questions diverses :

- Groupe de travail pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde le 18/11/2025 : les échanges ont permis de bien avancer sur le projet et de mettre en évidence les moyens nécessaires en cas d'urgence. Un recensement du matériel qui pourrait être mis à disposition par les particuliers, agriculteurs et entreprises a été mis en place
- La réserve souple destinée à la sécurité incendie sur le secteur des Alouettes sera réceptionnée semaine 49 et posée après travaux de terrassement
- Mme le Maire a participé le mardi 25/11 à une rencontre à Baume les Dames sur le photovoltaïque et l'autoconsommation collective : production de l'électricité par des panneaux posés sur un seul bâtiment, communal ou privé, et consommation par plusieurs bâtiments
- Travaux à l'Annexe : les fenêtres, volets et portes ont été remplacés, quelques finitions restent à réaliser. L'électricité, placo et carrelage sont en cours

Agenda :

- 14/12 : repas des ainés
- 20/12 : café communal éphémère de Noël de 14h à 19h
- 27/12 : défilé des tracteurs, au départ de Rigney
- 18/01 : vœux autour de la galette, à 15h
- 28/02 et 01/03 : exposition de photos salle de convivialité proposée par des membres du club l'œil de Lynx de Baume les Dames

2025 - 

Prochain conseil municipal : le 19/12 à 18h30

Tour de table :

Pierre Daoudal : quelle est l'échéance pour déposer la liste électorale : la date limite est fixée au 26/02/2026
Lionel Tournier :

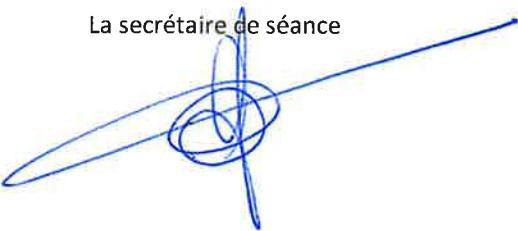
- Savons-nous si la bâche de la station d'eau a été nettoyée ? Pascal Hermann pense que le nettoyage a été fait par Veolia. Mme le Maire rappelle que dans le contrat d'exploitation, le nettoyage des bâches doit être réalisé chaque année.

- Fleurissement de la commune : il serait opportun de maintenir la réflexion sur un fleurissement durable, notamment aux lavoirs, et ce avant le printemps. Mme le Maire approuve cette initiative, en conservant certaines plantations annuelles apportant plus de couleurs

Claude Carteron : Suite à la visite des installations incendie avec le SDIS 25, qu'en est-il sur le secteur de la Roche ? Mme le Maire précise que l'accent a été mis pour finaliser l'implantation de la bâche souple sur les Alouettes, et que la réflexion sera prochainement orientée ensuite sur la Roche.

La séance est levée à : 20h15

La secrétaire de séance

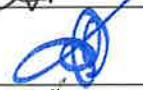
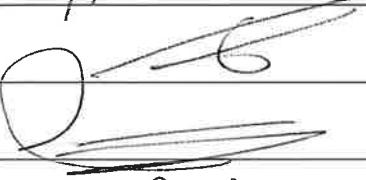
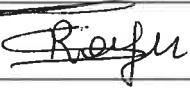
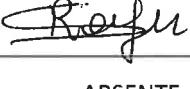


Madame le Maire



DCM 55	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2025
DCM 56	APPROBATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFLECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE INTERCOMMUNALE
DCM 57	POURSUITE DE L'ÉTUDE DE PROTECTION DE LA SOURCE DE CHADEFONTAINE : VALIDATION DU DEVIS RB HYDRO ENVIRONNEMENT
DCM 58	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU 2024

2025 -


Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	ABSENTE
Frédéric HELAINE	
Lionel TOURNIER	EXCUSÉ – POUVOIR DONNÉ A CLAUDE CARTERON
Mathieu VIENNET	ABSENT